

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/038 du 13/01/1982

DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP

Portant versement, reclassement et nomination de Monsieur LIKEBA Jean François, Technicien de l'Aviation Civile de 4° échelon (Services Techniques).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.62 portant Statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u l'arrêté n° 2 087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par loi n° 15/62 du 3.2.62 portant Statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A I ;

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le Statut des cadres de la catégorie A des services administratifs et Financiers ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;

(/u le décret n° 73/143 du 24.4.73 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 4 887/MT.DGT.DGAPE du 29.11.71 autorisant Messieurs LIKEBA Jean François et NSEMI Paul, Contrôleurs de Navigation Aérienne à suivre des études en France ;

(/u la lettre n° 0018/ANAC/DG/DAF du 9.01.81 du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;

(/u l'arrêté n° 2 572/MTPT/SGAC du 5.05.75 portant promotion à 3 ans des techniciens de l'Aviation Civile (Avancement 1974) ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 10.12.80 ;

.../...

DECRETE :

Article 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 et 73/143 des 29.12.62 et 24.4.73 susvisés, Monsieur LIKEBA Jean François, Technicien de l'Aviation Civile de 4° échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services techniques (Aéronautique Civile), titulaire d'une Maîtrise es Sciences Economiques, délivrée par l'Université des Sciences Sociales de Toulouse (France), session d'Octobre 1980, est versé dans les cadres des services administratifs et financiers (SAF) Administration Générale, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur des SAF de 3° échelon indice 1.010 ACC. = néant.

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 28.11.80 date effective de reprise de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 13 Janvier 1982

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre des Transports et de
l'Aviation Civile,

Hilaire MOUNTHAULT.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKONDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.B.	3
D.C.F.	3
MTAC	1
ANAC	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2